

ACTION URGENTE

NIGER. UN MILITANT RELAXÉ, UN AUTRE DANS L'ATTENTE DE SON PROCÈS

Le militant Yahaya Badamassi a été libéré après avoir été relaxé de toutes les charges par la cour d'appel de Zinder le 6 décembre. Il était détenu depuis huit mois pour « participation à un mouvement insurrectionnel » et « conspiration contre la sûreté de l'État ». Le militant Sadat Illiya Dan Malam est toujours détenu, dans l'attente de son procès.

Yahaya Badamassi, coordonnateur régional d'Alternative Espaces citoyens, a été libéré. Le 6 décembre, la cour d'appel de Zinder, une ville située à environ 800 kilomètres à l'est de Niamey, la capitale, l'a relaxé de toutes les charges retenues contre lui. Yahaya Badamassi a été arrêté le 25 avril et inculpé de « organisation et participation à une manifestation interdite » et de « dégradation de biens publics ». En juin, il a également été inculpé de « participation à un mouvement insurrectionnel » et de « conspiration contre la sûreté de l'État ». Yahaya Badamassi avait déjà été relaxé de toutes les charges retenues contre lui le 28 août mais le procureur avait interjeté appel.

Sadat Illiya Dan Malam, militant et coordonnateur régional du Mouvement patriotique pour une citoyenneté responsable, est toujours détenu à Magaria, à 80 kilomètres de Zinder, dans l'attente de son procès. Il a été arrêté le 18 avril et inculpé de « participation à un mouvement insurrectionnel » et de « conspiration contre la sûreté de l'État ».

Les deux militants ont été inculpés à la suite de manifestations contre la loi de finances qui s'étaient déroulées dans plusieurs villes à l'instigation d'organisations de la société civile.

Amnesty International considère que le retard de traitement de l'affaire de Sadat Illiya Dan Malam par les tribunaux est extrêmement suspect et sous-tendu par des considérations politiques.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Sadat Illiya Dan Malam, qui est détenu uniquement parce qu'il défend les droits humains, et à abandonner toutes les charges retenues contre lui ;
- priez-les instamment de veiller à ce que les défenseur·e·s des droits humains et les militant·e·s du Niger puissent mener leurs activités en faveur des droits fondamentaux sans être victimes de manœuvres d'intimidation, de harcèlement ni de représailles.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 JANVIER 2019 À :

Président de la République du Niger

M. Issoufou Mahamadou
Palais présidentiel
Boulevard de la République,
Niamey, Niger
Fax : + 227 20 73 34 30
Courriel : pneniger@gmail.com
**Formule d'appel : Monsieur le
Président de la République,**

Ministre de la Justice et des droits humains et Garde des sceaux

M. Marou Amadou
Boulevard du Djermaganda BP 466
Niamey, Niger
Fax : +227 20 72 37 77
**Formule d'appel : Monsieur le
Ministre,**

Copies à :

Ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique, de la
Décentralisation et des Affaires
coutumières et religieuses
M. Mohamed Bazoum
BP 893
Niamey, Niger
Fax : +227 20 72 21

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Niger dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :
NameAddress 1Address 2Address 3

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 93/18. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr43/9235/2018/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

NIGER. UN MILITANT RELAXÉ, UN AUTRE DANS L'ATTENTE DE SON PROCÈS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis la présentation au Parlement, en novembre 2017, du projet de loi de finances 2018 (prévoyant, entre autres, une nouvelle taxe d'habitation et une augmentation du prix de l'électricité), des organisations de la société civile font campagne contre ce texte, qu'elles qualifient d'« antisocial », et demandent son abandon. Des manifestations ont lieu depuis novembre 2017.

La loi de finances 2018 a été promulguée en janvier 2018. Des organisations de la société civile ont continué à manifester contre ce texte et à demander sa modification ; elles font valoir que cette loi aura pour conséquence une très forte augmentation du coût de la vie et qu'elle va à l'encontre du droit à un niveau de vie suffisant de nombreuses personnes qui vivent déjà dans la pauvreté. Cinq manifestations pacifiques ont eu lieu depuis novembre 2017 et la sixième manifestation a été interdite. Un rassemblement public de soutien à la loi a cependant été autorisé en mars 2018.

En mars, des organisations de la société civile ont organisé une marche pacifique pour protester contre la loi de finances 2018, bien que ce rassemblement ait été interdit. La police a utilisé du gaz lacrymogène pour disperser les manifestant-e-s, et 23 personnes ont été arrêtées, certaines aux bureaux d'organisations de la société civile, d'autres pendant les manifestations.

Deux autres procès contre des défenseur-e-s des droits humains a eu lieu au Niger en moins d'un an, respectivement en juillet et en octobre. Tous ces procès sont liés à la mobilisation de ces 10 derniers mois contre la loi de finances 2018.

La loi de finances 2019 étant actuellement examinée par les parlementaires, Amnesty International craint que toute nouvelle manifestation anti-austérité ne soit également réprimée par les autorités. Comme en 2018, le budget 2019 proposé par le gouvernement contient des mesures d'austérité et de nouvelles taxes pour les propriétaires de petites entreprises et les ménages à faible revenu.

Noms : Yahaya Badamassi et Sadat Illiya Dan Malam
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 93/18, AFR 43/9527/2018, 7 décembre 2018